

PAR COURRIEL

Sept-Îles, le 9 février 2018

Objet : Demande d'accès n° 200643984 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 25 janvier concernant le Ministère des Transport - Ragueneau.

Le document est accessible. Il s'agit de :

1. Modification émise au Ministère des Transports datée du 20 novembre 2009 ayant pour objet «*Stabilisation de talus de le route 138 en bordure de la rivière aux Rosiers - Ragueneau*» signée par M. Alain Gaudreault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2 pages;

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 964-8888, poste 253.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signée par :

Nathalie Després
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j.

Sept-Îles, le 20 novembre 2009

MODIFICATION

Ministère des Transports
625, boulevard Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

N/Réf. : 7430 09 01 0502102
400661222

Objet : Stabilisation de talus de la route 138 en bordure de la rivière aux
Rosiers - Ragueneau

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 11 septembre 2009 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Travaux d'encochement de consolidation du talus de la route 138 en bordure de la rivière aux Rosiers.

Les travaux seront réalisés sur le territoire de la municipalité de Ragueneau, route 138, tronçon-section 138-92-251, aux chaînages 1+240 à 1+380, MRC de Manicouagan et aux coordonnées géographiques 68°34'49,3" ouest et 49°03'39,4" nord, NAD 83.

À la suite de votre demande datée du 12 novembre 2009 et reçue le 13 novembre 2009 dûment complétée, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Les travaux d'encochement de consolidation se feront entre janvier 2010 et le 31 mars 2010.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 12 novembre 2009 et signée par Natalie Fantin, biol. M. Sc, concernant une demande de modification pour la période des travaux d'encochement de consolidation.

MODIFICATION

-2-

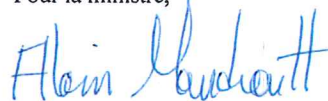
N/Réf. : 7430 09 01 0502102
400661222

Le 20 novembre 2009

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, la dite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



AG/JCD/hj

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord

ÉVALUÉ PAR
RECOMMANDÉ PAR: